

YVON ST-GELAIS INC.
 AMEUBLEMENTS
 POUR
 CONCIERGERIES
 HOTELS ET MOTELS
 LUMINAIRES
 525-4671

L'Entre-Deux
 discobar discret

Les débardeurs obéiront-ils?

par Georges ANGERS
 du bureau du Soleil

OTTAWA — Le travail devrait normalement reprendre, demain, dans les ports de Québec, de Montréal et de Trois-Rivières par suite de l'adoption, hier soir, d'une loi spéciale ordonnant aux quelque 2.200 débardeurs et autres travailleurs en grève de retourner au travail.

Le gouvernement a en effet donné force de loi aux recommandations du conciliateur spécial dans ce conflit, le juge Allan B. Gold, recommandations présentées au ministre fédéral du Travail, M. John Munro, le 14 mars et

le 8 avril derniers. On se rappellera que les recommandations du conciliateur avaient été rejetées par les travailleurs et acceptées par les employeurs maritimes.

La réaction des débardeurs ne s'est pas fait attendre. "Ce serait surprenant si les hommes retournaient au travail selon le rapport du juge Gold", a indiqué Fernand Boudreau, secrétaire du syndicat des débardeurs de Montréal.

Je préfère aller en prison, a expliqué de son côté Léo Taylor, président du syndicat des vérificateurs du port de la métropole.

Seuls les députés néo-démocrates se sont opposés à l'adoption du projet de loi no C-59 qui recevra la sanction royale, cet après-midi, pour entrer en vigueur demain.

Soutenant que le gouvernement agissait en tant qu'arbitre en imposant les termes des conditions de travail qui auront cours dans les trois ports, les néo-démocrates ont vainement tenté de faire adopter des amendements par lesquels les questions en litige, autres que les clauses salariales, auraient été soumises à l'arbitrage.

Les débardeurs des ports de Québec et de Trois-Rivières ont fait remarquer les députés néo-

démocrates, seront pénalisés au chapitre de la sécurité d'emploi, et en conséquence au chapitre du revenu, par l'adoption du rapport Gold. Alors qu'ils avaient dans l'ancienne convention collective 1.400 heures de travail garanti, les débardeurs de Québec et de Trois-Rivières n'en auront plus respectivement que 1.320 et 1.200 avec l'adoption du projet de loi no C-59.

Mais pour la majorité des députés des deux côtés de la Chambre, le bien-fondé de l'adoption du projet de loi no C-59 ne faisait aucun doute depuis plusieurs jours déjà, ce que n'a pas manqué de faire remarquer le député conservateur Roch LaSalle, qui

avait suscité un débat d'urgence, la semaine dernière, aux Communes.

Pour M. LaSalle, la situation "est et était depuis déjà une semaine dramatique, même odieuse". Il y a à peine une semaine, plusieurs membres du Cabinet avaient tenté de rassurer la Chambre en déclarant que des mesures temporaires et efficaces avaient été prises.

Hier, c'était la loi spéciale.

Les députés se sont par ailleurs interrogés sur la tendance actuelle voulant que le gouvernement intervienne de plus en plus fréquemment pour régler par voie législative des

conflits ouvriers. Les députés de l'Opposition ont fait remarquer en effet que, depuis un peu plus de deux ans, la Chambre avait dû intervenir à trois ou quatre occasions pour régler des conflits de travail.

Selon le ministre du Travail John Munro toutefois, la présentation, hier, par le gouvernement d'une autre loi spéciale ordonnant le retour au travail de grévistes n'est pas et ne doit pas constituer un précédent, une tendance. Au contraire, une telle tendance répugne au gouvernement, a-t-il déclaré.

L'action prise, hier, était commune (Suite à la page A6, 6e col.)

Le froid retarde le grand ménage du printemps

par Robert MALTAIS

Ne vous étonnez pas si vous croisez des ramassis de déchets dans les rues et parcs de Québec ces jours-ci, comme cette scène en témoigne!

En effet, il faut s'armer de patience car ce n'est qu'au début de mai que les services de voirie des municipalités de l'agglomération québécoise entreprendront une grande semaine de nettoyage.

Ce grand ménage du printemps aura lieu du 5 au 9 mai, dans la plupart des municipalités, à moins que la vague de froid que nous connaissons ne persiste!

Par la même occasion, les services d'entretien des municipalités de la région de Québec invitent leurs citoyens à profiter de cette semaine pour se débarrasser des vieux objets devenus encombrants.

Le gel: cause de ralentissement

En raison d'une température capricieuse qui tombe presque à chaque nuit en dessous du point de congélation (0 degré, à l'échelle celsius), certains travaux de voirie, tel l'arrosage des rues, seraient difficilement praticables.

Néanmoins, on a déjà commencé le balayage des rues de la Vieille Capitale, comme on peut surtout le constater dans les quartiers de la haute ville.

Toutefois, dans les quartiers de la basse ville, plus précisément dans Saint-Sauveur, la situation n'est pas aussi reluisante.

Pour quelque 275 milles de voie publique à entretenir, le service de voirie de la ville de Québec mobilise plus de 205 travailleurs, 11 camions-citernes et neuf balais mécaniques, pendant une période de six à sept mois par année.

Par contre, dans la municipalité de Sainte-Foy, on ne mobiliserait que 75 hommes pour près de 200 milles à couvrir, ainsi que deux camions-citernes et trois balais mécaniques.



Est-on en train d'ériger une Place des débris en avant même de la première maison du gouvernement? Le Soleil, Roland Marcoux

Une société minière a obtenu, sans examens, des permis de travail

par Fortunat MARCOUX
 du bureau du Soleil

THETFORD MINES — Toute personne qui travaille dans une mine doit posséder un certificat (permis) de santé renouvelable annuellement après un examen médical. Or, comment se fait-il que des travailleurs de l'amiante, dans la région de Thetford, détiennent des certificats de travail sans avoir subi de tests médicaux depuis cinq ans?

Cette interrogation surgit au moment où la commission parlementaire du Travail et de la Main-d'oeuvre reprend, aujourd'hui, ses travaux à l'Assemblée nationale.

En effet, LE SOLEIL a appris de source sûre que plusieurs employés de la compagnie minière Carey Canadian Ltd., de Tring-Jonction, ont constaté que des certificats de travail avaient été émis en leur nom sans n'avoir pour autant subi des examens médicaux. Certains parmi eux n'ont pas été auscultés par des médecins depuis trois, voire cinq ans.

Ces renseignements ont été confirmés, hier soir, par le président du syndicat des mineurs de la Carey Canadian, M. Nazaire Paquet. Ce dernier a révélé que le député créditiste de Beauce-Sud, M. Fabien Roy, soulèverait cette question devant la commission parlementaire.

M. Paquet a déclaré que le ministre du Travail émet normalement des certificats de santé sur la foi de

documents fournis par les compagnies. "Dans le cas de la Carey, on peut se demander si les demandes n'ont pas été falsifiées avec la connivence de certains médecins", a-t-il dit.

Normalement, tout mineur doit subir un examen médical annuel à la clinique industrielle de Thetford, laquelle est financée par les producteurs de l'amiante.

La semaine dernière, en commission parlementaire, le président de la Commission des accidents de travail (Cat), M. Maurice Tessier, avait recon-

(Suite à la page A6, 6e col.)

Whelan se fâche

Le ministre fédéral de l'Agriculture, M. Eugene Whelan, s'en est pris aux Canadiens, hier, pour dire qu'ils n'avaient pas raison de se plaindre du prix des aliments qu'ils achètent au pays.

page B-1

\$55,684

La moyenne des revenus annuels des médecins de la région de Yamaska qui se sont désaffiliés du régime d'assurance-maladie, a été de \$55,684 en 1974.

page B-1

Monnaie olympique: l'or après l'argent

OTTAWA (d'après UPI et PC) — Le gouvernement fédéral étudie actuellement la possibilité de permettre la frappe de monnaie olympique en or pour combler une partie du déficit de \$200 millions prévu pour les Jeux olympiques de 1976.

C'est ce qu'a révélé, hier, le ministre des Postes, M. Bryan Mackasey.

"Je suis confiant que le gouvernement va proposer une législation acceptable en ce sens dans un avenir rapproché", a-t-il déclaré aux Communes.

Le ministre a précisé que cette nouvelle loi pourrait amener le programme fédéral de la frappe de la monnaie olympique. Actuellement seules des pièces de monnaie en argent peuvent être frappées.

De son côté, M. Fernand Lalonde, ministre d'Etat responsable du Cojo, s'est déclaré incapable de prévoir pour le moment les revenus qui découleront de la vente de la monnaie olympique.

Il répondait au péquiste Marcel Léger qui remarquait qu'au départ, on évaluait les revenus possibles à quelque \$250 millions, pour ensuite les rabaisser à \$175 millions et enfin diminuer les estimations à \$100 millions.

M. Lalonde a par ailleurs annoncé la possibilité de trouver de nouvelles formules d'autofinancement. Il a souligné que le Cojo et la ville de Montréal ont fait des démarches auprès du gouvernement fédéral afin de rouvrir la loi du financement des Jeux.

(Suite à la page A6, 6e col.)

Vietnam

Le destin du Sud-Vietnam se jouera dans les prochaines heures. A la suite de la démission du "cabinet de guerre", un nouveau "gouvernement de paix" est en voie de formation. Sa principale tâche: trouver une solution politique qui empêcherait la "bataille de Saigon".

pages D-1 et F-1

A Québec aujourd'hui	D-10
Annances classées	F-2 à F-12
Arts et lettres	D-8, 9, 10, 11
Bandes dessinées	F-13
Bridge	F-10
Consommation	D-2
Décès	F-14
Economie-finances	E-1 à E-5
Feuilleton	F-7
Horoscope	F-11
Ma place au soleil	B-3
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-6
Page documentaire	A-5
Sport	C-1 à C-10
Télévision	F-14 et D-6

Temps généralement nuageux avec quelques averses aujourd'hui dans l'Est du Québec. Les températures oscilleront entre 10 et 12 degrés. Demain, le ciel restera nuageux.

Détails page A-2

Daoust n'entend pas se départir de la tutelle de la FTQ-construction

par Léonce GAUDREAU
 envoyé spécial du Soleil

MONTREAL — Le tuteur de la FTQ-construction n'entend pas céder aux pressions exercées par l'AFL-CIO (Washington) pour qu'il cesse d'exercer la tutelle qui lui a été confiée, en décembre dernier, par les syndicats québécois.

La maison mère américaine des syndicats de métiers (Building Trades) a en effet réclamé, mardi dernier, de la FTQ qu'elle lui confie la tutelle du Conseil provincial des métiers de la construction, sans qu'elle entreprenne une lutte juridique en cour

supérieure pour contester le bien-fondé de cette tutelle.

M. Fernand Daoust a affirmé, hier, au cours d'une conférence de presse, qu'il rejetait formellement les prétentions juridiques de la centrale américaine, à laquelle appartiennent la plupart des 23 syndicats de métier affiliés à la FTQ-construction, ajoutant que l'inaction des Building Trades face aux activités de ses syndicats québécois n'était pas davantage de nature à justifier l'ultimatum qui lui a été servi mardi dernier.

En décembre dernier, la centrale américaine avait manifesté sa désapprobation à la tutelle, mais ce n'est

que la semaine dernière qu'elle a décidé de poser des gestes concrets en convoquant, à Washington, les dirigeants de la Fédération des travailleurs du Québec.

A la faveur de l'adoption du projet de loi no 290 en 1968, qui mettait en place un nouveau régime de relation de travail dans le domaine de la construction, les syndicats locaux de métiers de construction ont cherché progressivement à prendre leurs distances des unions internationales. La loi leur faisait d'ailleurs l'obligation de se regrouper dans une structure québécoise à l'intérieur de la FTQ afin de pouvoir négocier. C'est ainsi que le Conseil provincial des métiers de la

construction a été constitué pour les représenter. Cela a eu pour conséquence d'accentuer davantage l'autonomie de plusieurs de ces syndicats, dont certains voyaient des avantages concrets à échapper à la surveillance des unions mères.

La position de la FTQ exprimée, hier, par son secrétaire général, pour justifier son refus à la requête de Washington, fait valoir que le Conseil provincial des métiers de la construction a été constitué selon la loi québécoise. Comme il ne dépend aucunement de la législation américaine et qu'il n'a aucun lien organique avec le

la météo



Du vent et de la pluie pour aujourd'hui dans toutes les régions, avec dégagement demain. La température demeure stable. Les chiffres de la carte indiquent les maxima.

prévisions

MONTREAL (PC) — Prévisions de la météo émises pour le Québec par Environnement-Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour demain.

Abitibi, Pontiac-Témiscamingue et Haute-Mauricie: nuageux avec pluie passagère. Venteux par moments. Maximum près de 11. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Chibougamau et Saguenay-Lac-Saint-Jean: généralement nuageux avec quelques averses et venteux par moments. Maximum près de 10. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Outaouais, Montréal, Québec, Trois-Rivières, Cantons de l'Est et Laurentides: nuageux et venteux par moments, avec des averses et risque d'orages isolés. Maximum 10 à 12. Aperçu pour demain: plutôt nuageux.

Baie-Comeau, Sept-Îles, Rimouski et Gaspésie: ennuagement suivi d'averses tard en fin de journée. Maximum près de 8. Aperçu pour demain: dégagement partiel en fin de journée.

marée

VENREDI
Basse 0h50 Basse 13h30
Haute 5h35 Haute 18h05

soleil

VENREDI
Lever 4.41 Coucher 18.46 Durée 14.05

températures

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées hier dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Victoria	5	11
Winnipeg	2	15
Sudbury	-1	8
Toronto	5	12
Ottawa	-1	16
Montréal	-1	13
Québec	0	13
Fredericton	-3	13
St-Jean, N.-B.	-3	11
Edmonton	0	15
Moncton	-3	12
Halifax	0	3
St-Jean, T.-N.	-4	1
Chicago	9	23
Boston	6	16
Washington	7	13
Miami	24	27
Los Angeles	11	16

la page d'histoire

par La Presse Canadienne
Le jeudi, 24 avril 1975

Le 2e bataillon d'infanterie légère Princesse Patricia se voyait décerner la citation du président des États-Unis pour sa participation à la résistance contre l'offensive chinoise en Corée, il y a 24 ans aujourd'hui — en 1951. C'était la première fois qu'un bataillon canadien se voyait accorder un tel honneur.

1704 — Le premier journal d'Amérique du Nord, le Boston Newsletter, était publié.

Saint-Raymond demande une étude sur l'aménagement d'un parc industriel

par Gérard ROCHETTE

SAINT-RAYMOND — Le conseil municipal de la ville de Saint-Raymond de Portneuf a adressé une demande au ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec pour que soit effectuée une étude préliminaire sur l'aménagement d'un parc industriel dans ses limites.

Un mandat à cette fin a été confié au commissaire industriel, M. Fernand Lirette, qui veillera à prendre les dispositions en ce sens.

Le but d'une telle étude est de connaître la rentabilité industrielle de l'emplacement que possède la ville pour l'aménagement d'un tel parc.

La municipalité avait acquis, il y a quelques années, du défunt syndicat industriel de Saint-Raymond, les terrains en vue de l'aménagement futur d'un parc industriel sur son territoire. Toutefois, un tel dossier n'a jamais été poursuivi à fond.

Celui-ci a refait surface dernièrement et immédiatement les autorités municipales ont entrepris une étude afin de connaître les possibilités d'aménagement qui s'offrent.

Signalons que le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec offre gratuitement un tel service d'étude aux municipalités qui en font la demande. En procédant ainsi, la ville de Saint-Raymond sera en mesure de prendre une décision en toute connaissance de cause, tant au point de vue coût d'aménagement que de développement possible du futur parc.

Les agents de la GRC veulent se syndiquer

OTTAWA (d'après PC) — L'Association des officiers de la Gendarmerie royale a réclamé, hier, le droit de former un syndicat.

Dans une note à la commission Marin, qui étudie les problèmes et les procédures à la GRC, l'association, qui vient d'être fondée le 25 mars, déclare qu'elle ne voudrait pas être forcée de recourir à "l'arme de la grève" pour gagner son point.

Par conséquent, l'association demande le rappel de la législation qui interdit aux agents de la gendarmerie de se syndiquer.

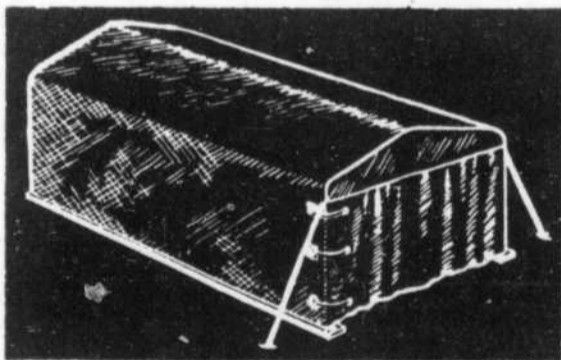
L'avocat de l'association, M. A.G. Simester, a fait savoir qu'il avait obtenu en un mois la signature d'une centaine de membres, dans la région d'Ottawa.

"Nous prévoyons étendre ce mouvement à la grandeur du pays", a-t-il dit. La création de cette association a été retardée l'an dernier, par "une forte augmentation de salaires qui a calmé les esprits".

La note de l'association propose le rappel de la législation qui permet au commissaire Maurice Nadon de congédier un agent "sans procès ni compensation".

L'organisme recommande également la formation d'une commission d'appel qui entendrait aussi bien les plaintes venant de différents services que celles du public à l'endroit de la gendarmerie.

REPARATIONS de TOILE de GARAGE



J. ALLEYN LTEE

La plus ancienne manufacture de produits de caennas à Québec
225 rue St-Paul, Québec 2, Qué.
Tél.: (418) 692-1657-58

CERAMIQUE DECOR

555, 1re Avenue
DEMENAG!...
ESCOMPTE allant jusqu'à
20%
Bientôt à Charlevoix

CENTRE DE RENOVATION
VAL ROYAL LA SALLE



C'EST PAS CHER...
TOUT LE MONDE
EN PARLE!

QUEL EST LE MEILLEUR MOYEN
D'ÉCONOMISER SUR LE COMBUSTIBLE?
...une maison bien isolée!

Cet hiver, économisez tout en étant bien au chaud:
confiez l'isolation de votre résidence aux services experts
de **VAL ROYAL LA SALLE.**

COMPOSEZ 524-2478 POUR UNE ESTIMATION GRATUITE, SANS OBLIGATION!



325 RUE DE L'ESPINAY
QUÉBEC > 524-2478

DIVISION DES ENTREPRISES P.-H. DESROSIERS LTEE

HEURES D'AFFAIRES: lundi, mardi, mercredi, de 8:30 a.m. à 5:30 p.m.
jeudi: 8:30 a.m. à 9h. p.m. vendredi: de 8:30 a.m. à 5:30 p.m.
samedi: de 8:30 a.m. à midi.

les robes t-shirts

Le t-shirt a grandi...en grâce surtout. Couvre le genou. S'évase un peu. Fait robe de fin tricot de coton à motifs. Notre exclusivité.

A gauche — Mille fleurs, façon "Liberty", sur jersey de coton frais. Encolure carrée en arrondi. Coutures surpiquées. Ceinture-lien inusitée. Triangle de tête pareil. Tailles: 6 à 14. \$105

A droite — Un imprimé "mais soufflé" sur tricot de coton et rayonne. Ampleur mesurée à ceinturer ou pas. Blanc sur vert ou orange. Tailles: 6 à 14. \$75.



CÉLÉBRANT NOS 135 PRINTEMPS

place de l'hôtel de ville / place ste-foy ouvert les jeudi et vendredi soirs jusqu'à 21 heures

Le Cegep de Limoilou est mis en tutelle

par François DEMERS

Le Conseil des ministres a rendu, hier, une décision dans le sens souhaité par le ministre de l'Éducation, M. François Cloutier: le Cegep de Limoilou sera mis en tutelle... pour six mois, un an.

"J'annoncerai incessamment le nom du tuteur", a précisé le ministre en réponse aux questions du député libéral de Saint-Jean, M. Jacques Veilleux.

"La mise en tutelle, a-t-il expliqué, est décrétée à partir des articles 25 et

26 de la loi et se fonde sur des dépassements financiers. Cependant, s'y ajoutent tout le contexte et en particulier les attitudes prises par le Cegep, sur le plan pédagogique et sur le plan administratif depuis plus d'un an. Le tuteur assume tous les pouvoirs, c'est-à-dire qu'instantanément, aussitôt en fonction, le conseil d'administration n'a plus un mot à dire." Et d'ajouter: "Pour six mois, un an, nous verrons."

Un peu plus loin, il devait préciser que la venue d'un tuteur allait rendre inopérant le collège électoral (jury de

sélection) mis sur pied au sein du Cegep pour examiner les candidatures au poste de directeur général de cet établissement d'enseignement de la région de Québec. La mise sur pied d'un tel mécanisme de sélection, de même que l'utilisation projetée par lui d'un certain nombre de critères locaux, avait fait dire au ministre, mardi, que ce Cegep "ne répond plus aux normes de la société québécoise."

Par ailleurs, M. Cloutier a admis, hier, qu'il y a d'autres problèmes semblables à ceux qui se présentent au Cegep de Limoilou, dans d'autres Cegep du Québec. "Aussi, a-t-il ajouté,

ai-je l'intention de proposer, le moment venu, une refonte de la loi 21, loi constitutive des Cegep. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle j'ai commandé au Conseil supérieur de l'éducation une vaste enquête, il y a un peu plus d'un an. Je m'attends au dépôt de cette enquête, probablement au mois de juin. J'envisagerai, à ce moment-là, la possibilité d'une commission parlementaire."

Prétente

De son côté, un représentant de la Fédération nationale des enseignants

du Québec (Fneq), organisme syndical CSN qui représente les enseignants du Cegep de Limoilou, a annoncé, en fin d'après-midi, hier, que cet organisme doit répliquer au ministre ce matin au cours d'une conférence de presse.

La Fneq serait en effet convaincue que les présumés "dépassements financiers" allégués par le ministre pour justifier l'imposition de la tutelle ne sont qu'un prétexte, non fondé quand on examine les chiffres.

Elle s'inquiète par ailleurs du fait que la colère gouvernementale frappe

le Cegep du Québec où l'idée de participation avait trouvé son meilleur terrain d'application.

Enfin, elle craint que l'opération de répression déclenchée contre cet établissement d'enseignement ne corresponde à une politique systématique du ministre qui chercherait à discréditer par tous les moyens le système d'enseignement public. Elle relie d'ailleurs cette dernière opération gouvernementale à deux autres récentes: la première au Cegep de La Pocatière, la seconde à celui de Jonquière.



La Chaudière

Il est évident que depuis l'érection du barrage Sartigan, au sud de Saint-Georges, en 1967, les riverains des secteurs de Saint-Georges et Beauceville n'ont pas eu à subir les inondations d'autrefois. Toutefois, il n'en est pas de même pour les riverains du bas de

la Beauce et tout particulièrement à Sainte-Marie, car, à chaque année, la crue de la Chaudière cause de graves dommages, comme ce fut le cas en fin de semaine. Quelque 400 caves de magasins et de maisons privées ont alors été inondées.

Un statut professionnel, réclamé par l'association nationale des secrétaires

par Damien GAGNON
du bureau du Soleil

RIMOUSKI — Profitant de la semaine de la secrétaire, les sections du Québec et la division canadienne de l'Association nationale des secrétaires (internationale) ont rendu public, à Rimouski, un mémoire dans lequel elles réclament un statut professionnel et un plan de carrière.

Présenté par Mme Claudette Lauzier, de la section de Rimouski de l'association, ce mémoire a été soumis au ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, et à celui du Travail et de la Main-d'œuvre, M. Jean Cournoyer.

Selon l'association, l'absence d'une identité professionnelle, la non-reconnaissance d'un statut et d'un plan de carrière, et également l'absence de tout programme de développement éducatif et professionnel, portent préjudice à de nombreuses secrétaires d'expérience.

On définit la secrétaire comme l'assistante d'un administrateur. Elle doit, dit-on posséder une connaissance approfondie des techniques de bureau, être capable d'assumer des responsabilités sans surveillance immédiate, faire preuve d'initiative et de jugement et prendre des décisions dans les limites de ses attributions.

C'est cette définition que l'on voudrait voir reconnaître officiellement par le gouvernement.

On estime cependant que, pour atteindre ce statut de secrétaire, une expérience pertinente de deux à 10 ans est indispensable compte tenu que l'appellation erronée de secrétaire pour de nombreux postes d'employés de bureau porte préjudice à cette profession.

Il est aussi recommandé de mettre en place des mécanismes permettant de reconnaître, en terme de scolarité, les années d'expérience pertinentes de la secrétaire de profession et que leur soit accordée l'accessibilité aux examens et diplômes, sans obligation de suivre des cours.

On souligne également qu'un remaniement en profondeur s'impose au niveau de l'enseignement des techniques commerciales et administratives.

Il devient ainsi nécessaire de tracer des profils de formation adaptés au secteur de l'enseignement des techniques commerciales et administratives visant, premièrement, la préparation de candidats à des fonctions d'employés de bureau ou de commerce, à la formation, au perfectionnement et à la spécialisation de secrétaires ainsi qu'à la formation et au perfectionnement de professeurs compétents au domaine des techniques de secrétariat.

La secrétaire de profession doit, selon l'association, posséder un diplôme de niveau collégial si l'on veut lui donner un statut différent des autres fonctions de bureau.

Le mémoire estime qu'il est important que l'on revalorise le secteur commercial en général et la profession de secrétaire en particulier. Etant mal identifié et mal défini, l'on constate qu'une infime proportion de ceux qui choisissent le secteur commercial le font par goût.

Depuis trop longtemps, souligne le mémoire, ce secteur a servi à solutionner certains problèmes d'orientation ou encore à préparer très rapidement une clientèle au marché du travail.

La "collectivité nouvelle" de Lebourgneuf Le projet se réaliserait à un coût "très prohibitif"

par Louis TANGUAY

L'acquisition de l'emplacement de la future "collectivité nouvelle" de Lebourgneuf risque de se faire à un coût "très prohibitif", selon les termes mêmes des concepteurs du projet.

D'autre part, le sol devant recevoir les premiers établissements de cette ville de 50,000 âmes est actuellement à environ 50 pour 100 possédé par trois compagnies reliées entre elles par au moins un membre de leur direction.

Ces deux principales constatations se dégagent d'une comparaison entre certains chiffres qui ont servi à l'élaboration du projet et d'autres chiffres tirés des contrats officialisant des transactions récentes sur des propriétés du secteur concerné.

L'enquête menée par LE SOLEIL sur les transferts de propriétés visées par ce projet évalué à 400,000,000 s'est principalement appuyée sur l'étude d'une vingtaine de contrats, concernant une cinquantaine de terrains, tels qu'ils ont été consignés au Bureau d'enregistrement du ministère de la Justice du Québec.

"Très prohibitif"

En planifiant l'utilisation future des vastes espaces quasi inhabités situés au nord du boulevard de la Capitale, dans les districts de Neufchâtel et Charlesbourg-Ouest, on a prévu qu'il serait possible d'acquérir les terrains à un coût variant de \$0.11 à \$0.19 le pied carré.

Les concepteurs fixaient la limite de rentabilité collective de ce sol à \$0.25 le pied carré, "limite au-delà de la

quelle le coût d'acquisition deviendrait très prohibitif pour un développement rentable pour la collectivité".

Le programme d'achat de terrains s'appuyait sur des transactions ayant eu cours en 1971, 1972 et 1973, à des prix allant de \$0.05 à \$0.15 le pied carré.

Mais voilà que, depuis ce temps, des superficies considérables de terrain ont changé de propriétaires, mais à des prix atteignant \$0.30 le pied carré, notamment dans le cas d'une transaction sur plus de 15 millions de pieds carrés.

\$30,000,000

En annonçant le projet au début du mois, le maire Gilles Lamontagne laissait entendre qu'il en coûterait de \$25,000,000 à \$30,000,000 pour acquérir l'ensemble du territoire, d'une superficie totale de 3,700 acres.

Environ 500 acres sont cependant déjà de propriété publique, ce qui ramène à une moyenne d'environ \$0.21 le pied carré l'hypothèse d'un coût total de \$30,000,000.

Ce chiffre dépasse déjà celui des planificateurs, mais est encore loin de la réalité de certaines ventes effectuées en 1974 et en 1975.

La haute main

C'est au cours de cette période que trois compagnies ont mis la main sur environ la moitié des terrains visés par la première étape du programme d'achat.

Les auteurs du concept d'organisation de Lebourgneuf prévoient, dans un premier temps, l'acquisition

de 1,200 acres de terrain et la constitution de réserves de quelques centaines d'acres supplémentaires, ce qui totalise environ 60 millions de pieds carrés.

Or, dans cette zone, trois compagnies ont la haute main, elles seules, sur quelque 29 millions de pieds carrés, qu'elles ont achetées ou sur lesquelles elles détiennent des promesses de vente.

Les compagnies Amex Developments de Toronto et Charlebec Realities de Montréal possèdent conjointement un peu plus de 16 millions de pieds carrés.

La firme Multiplus Ltée de Montréal a la mainmise, pour sa part, sur environ 13 millions de pieds carrés, dont quelque 8 millions par promesses de vente.

Il est cependant impossible d'établir la superficie exacte touchée par ces derniers contrats passés pour la plupart en février 1975 et ayant trait à au moins 12 lots ou parties de lots.

Les prix qui y sont indiqués s'échelonnent cependant de \$0.20 à \$0.35 le pied carré. Des terrains de cette zone se transigent à des prix variant de \$0.05 à \$0.09, en 1972.

Le groupe Maron

Un nom apparaît comme un pivot au centre des transactions de ces trois compagnies. M. Harvey Maron, aussi connu comme le promoteur d'un important centre commercial dans les environs immédiats de Lebourgneuf, est en effet le président de Multiplus et de Charlebec Realities, en plus d'agir sur au moins un

contrat comme représentant de Amex Developments.

Ce même homme d'affaires est aussi le président de la Multi Grow Development, de Kitchener, en Ontario; qu'on retrouve comme principal acteur d'une double transaction faisant presque doubler de valeur en une seule journée plus de 15 millions de pieds carrés.

De \$0.17 à \$0.30

En effet, le 1er août 1974, Multi Grow avait une part majoritaire à l'achat de 28 lots ou parties de lots jusqu'à alors détenus par la compagnie Les immeubles du Terroir.

POUR VOTRE PELOU. E
consulter (LE)
paysagiste
ANDRÉ VERRET
661-4669 - 849-4288

MAGASIN - ENTREPÔTS
TERRAINS
À VENDRE
Communiquer avec:
Maurice Renaud
524-2478

"L'Anniversaire
de la mère D'Adam"
Institut Canadien de Québec
42, rue St-Stanislas
Vendredi le 25 avril à 20H00
Entrée libre.

Cette vente était conclue pour un montant total de \$2,456,500, soit environ \$0.17 le pied carré.

Dans la même journée, cette compagnie et deux autres partenaires engagés dans l'achat revendaient les mêmes terrains à Amex Developments et Charlebec Realities, partageant le droit de propriété dans une proportion de 75 et 25 pour 100 respectivement.

Le montant de la vente s'élevait, cette fois, à \$4,605,900, soit \$0.30 le pied carré.

Cette seule vente dépasse, en valeur, l'ensemble des transactions importantes effectuées sur des terrains de ce secteur au cours de 1971, 1972 et 1973.

Le total de ces dernières atteint un peu plus de \$4,200,000.

Les évaluations disponibles dans l'étude faite par les concepteurs de Lebourgneuf ne contiennent quant à elles aucune indication sur l'activité immobilière pendant 1974.

Le concept d'organisation avait en effet été complété au

début de l'année et porte le 31 janvier 1974 comme date de présentation au comité exécutif de la ville de Québec.

Le projet était donc prêt depuis 14 mois quand il a été rendu public, il y a trois semaines.

AUX CONSEILLERS D'ORIENTATION
Dû à un retard dans l'inscription, s.v.p. adresser, avant le 5 mai, votre inscription (\$40.00) à:
COLLOQUE '75, 1695, av. de Lasalle, Montréal
ou remettre à votre responsable de Section.
N.B. Assemblées générales: S.E.R.O.F. et C.P.C.O.Q., 24 mai, p.m.

A LOUER
Espace de 4,000 pieds carrés à louer, 2e étage, situé au 855 ouest, boul. Charest, Q.É. Facilité de stationnement, disponible immédiatement. Pour de plus amples informations, communiquer avec:
M. Benoît Jalbert
647-2525

REMY BEAULIEU & ASSOCIÉS
DOCTEURS EN OPTOMETRIE
376 du Roi, ch. 208. Tél.: 524-8417
(En haut Société des Alcools)

Crédit Foncier
Fondé en 1880
Société de prêt sur premières hypothèques
Actif \$665 millions
Capital et réserves \$63 millions

9 1/4%*

Obligations de 5 ans
Intérêts payables semi-annuellement
Montant minimum \$500

1135, Chemin St-Louis, Québec, (418) 681-0277 (M. J. Arsenault)
Frais virés acceptés
Institution inscrite à la Régie de l'assurance-dépôts du Québec
*tout sujet à changement sans préavis

Le débrayage à l'Alcan prend de l'ampleur

ARVIDA (PC) — Quatre cents autres employés de l'usine d'Arvida de la société Alcan ont débrayé, hier, portant à 1,000 le nombre des grévistes depuis deux jours.

Un porte-parole de la Fédération des syndicats du secteur aluminium a blâmé le surintendant Roger Perreault pour ces arrêts de travail, qui affectent maintenant le cinquième de tout le personnel.

Ce M. Perreault, selon le syndicat, aurait renversé une décision d'un contremaître favorable aux ouvriers, ce qui aurait constitué la goutte d'eau faisant déborder le vase.

Le service d'entretien de la compagnie est actuellement complètement paralysé et on a même dû fermer des salles de cuve.

Les Canadiens quitteront le Sud-Vietnam

OTTAWA (d'après PC) — Un avion Hercules des Forces armées canadiennes est attendu aujourd'hui à Saigon où il doit cueillir probablement trois membres de la mission canadienne au Sud-Vietnam.

Un porte-parole du ministère des Affaires extérieures a annoncé que le chargé d'affaires canadien Ernest Hébert aura alors décidé s'il doit revenir au pays par le même appareil.

L'appareil canadien, l'un des deux Hercules qui sont à Hong-Kong en état d'alerte depuis le début d'avril, a quitté la colonie britannique, hier soir.

Entre-temps, le bruit court que la mission canadienne sera fermée dès que la situation à Saigon empirera, mais jusqu'ici les porte-parole du ministère des Affaires extérieures ont maintenu que la mission serait fermée au moment approprié.

Au dernier appel, il y avait 41 Canadiens au Sud-Vietnam, et plusieurs d'entre eux ont assuré qu'ils n'avaient pas l'intention de partir prochainement.

Aux postes, espoir d'un accord

OTTAWA (D'après PC) — L'Etat fédéral et l'Union des facteurs sont à deux doigts de tomber d'accord.

C'est ce qu'a déclaré hier soir le président de l'Union des facteurs, Roger Décarie, à l'issue de toute une journée de négociations avec les re-

présentants du ministère canadien des Postes.

Un millier de facteurs du nord de l'Ontario et du Manitoba ont toutefois mis un point final brutal au geste de "bonne foi" décrété par M. Décarie hier et ont repris les grèves tournantes ce matin.

Des lignes de piquetage ont été établies à Winnipeg et à Sudbury peu après minuit et aucun indice permettait d'établir si ce geste serait imité ailleurs au Canada aujourd'hui.

Les deux points principaux où les négociations piétinent quelque peu sont le coût de la vie et la durée du contrat des 16,000 facteurs canadiens.

Un million

Les services postaux ont mis à profit l'arrêt des grèves tournantes à Montréal et un million des 8,5 millions d'"unités postales" accumulées dans le bureau de poste de Montréal ont pu être acheminées à leurs destinataires.

À Québec, où la grève a continué de plus belle hier, l'Union des facteurs a obtenu l'autorisation d'en appeler de l'injonction émise contre les sections de Québec et de Lévis, pour de présumés gestes illégaux posés par des membres de ces cellules syndicales.

Une plainte à cet effet sera déposée en cour supérieure, demain, et la cause sera entendue mardi prochain, le 29. Les procureurs des facteurs allèguent que l'injonction provisoire a été émise sans aucun avis à la partie mise en cause.

Par ailleurs, l'injonction en question a été prolongée jusqu'à l'audition de l'appel.

De cinq à 10

L'agent d'affaires de l'Union des facteurs pour l'Est du Québec, M. Michel Morasse, a indiqué que les syndiqués ont l'intention de continuer à respecter l'injonction relative au piquetage.

M. Morasse précise que la cour supérieure a décidé de doubler, de cinq à 10, le nombre de piqueteurs devant chaque bureau de poste.

Problèmes locaux

Quant aux cinq unités syndicales de l'Est du Québec qui n'ont pas respecté l'ordre de l'exécutif national de rentrer au travail, hier, M. Morasse explique que cette décision était attribuable à des problèmes particuliers à ces endroits.

Ces problèmes ne seront pas d'ailleurs solutionnés, advenant un règlement du conflit des postes. Ils portent sur l'ouverture de nouveaux itinéraires non encore desservis par des facteurs, sur le manque d'espace et de sécurité de travail, et sur les lenteurs des autorités à engager des facteurs en permanence en nombre suffisant.

L'impôt

Le gouvernement québécois a indiqué par ailleurs qu'il avait pris les dispositions nécessaires pour faciliter l'acheminement des rapports d'impôt des contribuables.

Les payeurs de taxes sont invités à déposer simplement leurs déclarations d'impôt à tout bureau du gouvernement du Québec. De là, les formalismes seront acheminés aux bureaux responsables.

Québec, Le Soleil, jeudi 24 avril 1975

Les débardeurs...

(Suite de la première page)
dée par les circonstances particulières de ce conflit, a précisé M. Munro faisant référence aux conséquences désastreuses de cette grève pour nombre d'éleveurs québécois.

Réaffirmant sa conviction que la négociation collective constitue la meilleure garantie de saines relations patronales-ouvrières, M. Munro a dit espérer que, dans l'avenir, les "circonstances particulières" n'apparaîtront pas aussi souvent qu'elles ne l'ont faites depuis quelque temps...

A l'abordage

Les débardeurs montréalais ont par ailleurs inauguré une nouvelle tactique de harcèlement en empêchant un navire d'accoster en lui bloquant l'accès aux quais.

Quelque 75 débardeurs ont en effet barré la route au navire polonais Stefan Batory, transportant 700 passagers, à la hauteur de Longue Pointe. Les débardeurs se sont rendus dans le fleuve dans plusieurs embarcations et ont intimé à l'équipage du hauteurier de s'ancreur dans le fleuve en dehors des limites du port de Montréal.

Il n'y a pas eu d'acte de violence.

Les passagers en ont été quittes pour passer la nuit à bord du navire.

Une société minière...

(Suite de la première page)
nu que son organisme avait recommandé la destitution du Dr Paul Cartier, parce que ce dernier émettait des certificats de travail en ignorant les méfaits de l'amiante.

Le Dr Cartier a dirigé la clinique industrielle de Thetford jusqu'à l'an dernier. Il travaillait pour les producteurs d'amiante depuis 1940.

Daoust n'entend...

(Suite de la première page)
département des Building Trades (AFL-CIO), M. Daoust pense qu'il serait injustifié de céder ses pouvoirs de tutelle.

De plus, il ne voit pas comment la centrale américaine pourrait procéder à un meilleur nettoyage que le sien à l'intérieur du conseil.

M. Daoust a cependant révélé que sa centrale serait prête à normaliser les liens de la FTQ-construction avec Washington, ce qui signifierait que la centrale américaine reprendrait contact, par ce moyen, avec quelques syndicats de métier (électriciens, opérateurs de machinerie lourde, etc) qui avaient depuis quelques années coupé les ponts avec celle-ci.



Voiture piégée

M. Gilles Auger, 26 ans, du 9655 de la rue Boyce, dans l'est de Montréal, a été gravement blessé hier lorsqu'une bombe placée à bord de sa Cadillac, a fait explosion au moment où, semble-t-il, il en ouvrait la porte. Ayant réussi à se traîner jusqu'à sa demeure, M. Auger a été transporté à l'hôpital souffrant de brûlures au visage, à l'estomac, aux bras et aux jambes. Le pare-brise de la voiture a été soufflé à 50 pieds. Il se pourrait, selon la police, que l'explosion eut été commandée à distance. La nature de la bombe n'est pas encore connue.

SYLVANIA

VENTE SPÉCIALE

autorisée par l'usine

LE
TÉLECOULEUR
sans
bouton

qui se règle lui-même
Il est complètement automatisé. Tout ce que vous avez à faire, c'est de changer les canaux. Mettez sous clé les autres contrôles et oubliez-les.



Modèle 4D-0144

100% TRANSISTORISÉ

TRÈS SPÉCIAL

\$599⁰⁰ Facilités de paiement

BASE
INCLUDE



Modèle 4C-6169

100% TRANSISTORISÉ

PRIX TRÈS SPÉCIAL

HENault RADIO TV EN R.

Spécialité: TELECOULEURS - LOCATION - VENTE

2639, PETIT-VILLAGE, GIFFARD — 628-5863

Pour s'y rendre, chemin Petit-Village
fait suite à la 47^e rue est, Charlesbourg



5^e tirage 8 juin 1975

PRÈS DE
\$23 millions

EN PRIX
COMPTANT &
NON IMPOSABLE

1^{er} PRIX \$1 Million
2^e PRIX \$1 Million
3^e PRIX \$½ Million
4^e PRIX \$¼ Million
JUSQU'À 84,000 GAGNANTS

**Il ne reste plus
que quelques billets.
Achetez aujourd'hui!
Demain il sera peut-être trop tard.**

LOC-75-54F



En vente dans les banques, sociétés de fiducie, caisses d'économies, caisses populaires, ou chez les vendeurs autorisés, selon la province que vous habitez.

dans nos régions

Bas Saint-Laurent et Gaspésie

RIMOUSKI — Les jeunes sont invités à participer à une rencontre qui aura lieu du vendredi 25 avril au dimanche suivant, à la maison mère des soeurs du Saint-Rosaire.

Cette invitation s'adresse à deux groupes de personnes. Un premier groupe, qui s'interroge sur le Concile des jeunes, pourra réfléchir sur le thème suivant: le Christ ressuscité vient animer une fête au plus intime de l'homme; il nous prépare un printemps de l'Eglise; il va nous donner assez d'imagination et de courage pour ouvrir une voie de réconciliation.

Un deuxième groupe, qui a déjà participé à la préparation de la

réunion, sera invité à identifier les urgences du monde présent pour définir un mode d'engagement pour chacun.

Il est bon de noter que chaque participant doit apporter son sac de couchage, son matelas pneumatique et prévoir six dollars pour sa nourriture. On peut répondre à cette invitation en s'adressant à Richard Desmarais, 49 ouest, Saint-Jean-Baptiste, Rimouski.

Charlevoix

Mme Juliette Simard - Saint-Gelais, artiste-peintre et poète de Baie-Saint-Paul, exposera ses oeuvres à la maison Bardy, au 430, chemin Sainte-Foy, du 1er au 4 mai

inclusivement. La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec, qui s'est donné comme objectif de préserver le patrimoine du Québec, présente, à son siège social, Juliette Simard - Saint-Gelais, dont les oeuvres sont connues dans tout le Québec comme représentant les valeurs authentiquement québécoises et particulièrement charlevoisiennes.

Portneuf

La ville de Saint-Raymond a adressé, par l'intermédiaire du député de Portneuf à l'Assemblée nationale, Me Michel Pagé, une demande de subvention au Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports pour la construction de leur stade couvert (aréna). On sait qu'un tel projet sera mis sous peu en chantier, à la suite de l'acceptation de règlements d'emprunt à cette fin, tant par les conseils de la ville que de la paroisse de Saint-Raymond. De plus, une souscription populaire a rapporté quelque \$200,000 en dons pour ledit projet.

Les municipalités de la ville et de la paroisse de Saint-Raymond tenteront d'en venir à une entente

en ce qui regarde l'urbanisme dans leurs limites. Le conseil de la ville a ainsi adressé une demande aux autorités de la paroisse pour que soit respecté, dans ce dernier territoire, le règlement d'urbanisme et de construction, lorsqu'elle fournit des services aux citoyens. Une rencontre aura lieu prochainement entre les deux conseils pour discuter du sujet et en arriver à une entente acceptable pour les deux parties.

Beauce

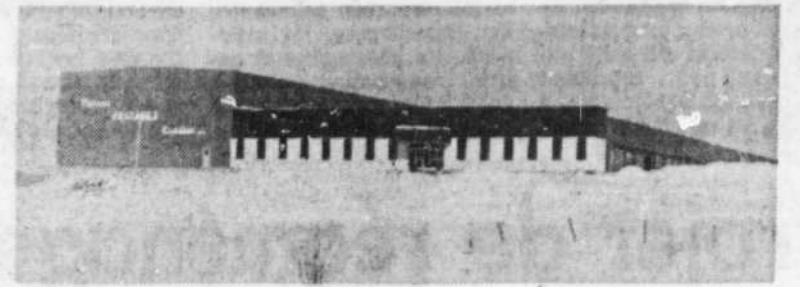
Un groupe de citoyens des deux villes de Saint-Georges tente de remettre sur pied la Chambre de commerce locale, inactive depuis environ 18 ans. Pour ne pas travailler inutilement, comme cela s'était présenté vers 1961 lors d'une semblable tentative, le groupe, présidé temporairement par Me Gérard Parent, effectue un sondage en faisant signer des cartes d'admission. Demain, le 25 avril, il prévoit discuter avec les autorités municipales et amener par la suite un représentant de la Chambre de commerce provinciale. Le maire de la ville de Saint-Georges, M. Sylvester Redmond, a fait savoir son intention d'appuyer le mouvement.

La Côte-Nord

La Jeune chambre de Sept-Iles demande qu'un nombre suffisant d'agents de surveillance juvénile soit mis à la disposition des juges, des avocats, des policiers et des officiers de la justice, oeuvrant sur la Côte-Nord, que le ministère de la Justice délègue des agents itinérants pour combler les postes actuellement vacants, et qu'une cam-

pagne soit menée dans les Cégep pour inciter les jeunes à choisir cette profession d'agents de surveillance. On en compte un seul pour la Côte-Nord.

La prochaine saison de chasse du chevreuil dans l'île d'Anticosti s'étendra du 25 août au 6 décembre, cette année. Il se trouve des chasseurs qui ont très hâte à cette période...



La cartonnerie de Cabano

L'usine de Papiers Cascades Cabano Inc. est un édifice en métal de 585 pieds sur 290 pieds, comportant deux sections munies d'un revêtement métallique de couleur verte, située sur la Transcanadienne, plus précisément près de l'échangeur sud-est de Cabano. L'ouverture aura lieu au printemps de 1976.

Présenter une exposition provinciale exclusivement agricole en 1976

par Paul-Henri DROUIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Il y aurait lieu de présenter, à compter d'octobre 1976, une exposition provinciale exclusivement agricole sur les terrains de l'Exposition de Québec.

Ce vœu a été émis par les quelque 125 délégués de l'Association des expositions du Québec (AEQ), réunis en assemblée générale, à Saint-Agapit de Lotbinière, sous la présidence de M. Roger Rousseau, de Nicolet.

Un tel projet est à l'étude. Il ne nuirait aucunement à l'Exposition provinciale de Québec, car cette exposition agricole serait présentée dans le courant du mois de novembre, comme la Royal Winter Fair, de Toronto.

Pour intéresser les exposants, a fait remarquer le secrétaire-trésorier de l'AEQ, M. Alphonse Laflamme, de Saint-Agapit, les gagnants de cette exposition provinciale agricole seraient subventionnés pour représenter le Québec à la Royal Winter Fair, de Toronto.

Aussi, il a été résolu par l'assemblée provinciale des expositions du Québec de présenter un mémoire au ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec pour obtenir que les heures de

ventes aux stands des exposants soient augmentées le soir, et qu'elles soient aussi permises le dimanche.

Qu'une demande soit faite au ministre fédéral de l'A-

griculture pour que soit révisé le montant des subventions versées pour la construction de bâtisses servant à

loger les animaux lors de la tenue d'une exposition au

niveau provincial ou régional.

Il a été question d'organiser un voyage d'étude lors d'une visite à l'exposition annuelle de Springfield, aux

Etats-Unis, et d'adhérer à l'Association des expositions du Canada.

ORLEANS LA LOTURE DEFINITIVE

Demandez une estimation gratuite dès maintenant, en composant le jour ou le soir: 849-2465.

Clôture Orléans Ltée,
99, rue Dorval
Notre-Dame-des-Laurentides, Qué.

La Mazda 808.

Voici ce que nous y mettons:

Voilà ce que vous y mettez:

1. Un nouveau prix réduit pour nos modèles 1974 de la Mazda 808.
2. Un moteur 1600 cc à arbre à cames en tête et culasse à écoulement transversal.
3. Un carburateur à double corps.
4. Une boîte de vitesses à quatre rapports entièrement synchronisés.
5. Des freins assistés à disque à l'avant.
6. Des pneus 6.15 x 13 à flanc blanc.
7. Une suspension ultra-résistante à ressorts spirales et à lames.
8. Une ventilation intégrale doublée d'une puissante chaufferette/dégivreur.
9. Une batterie de 60 A/h et un alternateur de 50 ampères.
10. Une console centrale d'allure de sport.
11. Des sièges baquet AV à haut dossier.
12. Quatre phares de route jumelés.
13. Pare-chocs chromés résistants à des chocs de 5 mi/h, à l'avant et à l'arrière.
14. Un ampèremètre.
15. Une garantie totale 12 mois/12,000 milles assurés par le fabricant.

environ **\$2,800.**

*À déterminer par le concessionnaire Mazda.



*Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle coupé standard, à 2 portes. Ne comprend pas les frais de préparation, l'immatriculation, l'essence, la taxe provinciale sur la vente ni les frais de transport locaux, s'il y a lieu.

Mazda. Pourquoi vous contenter de moins?

Garage O. Gosselin Inc.
185, St-Sacrement: 681-0525

Garage A. Legare Inc.
47 boul. Valcartier, Loretteville: 842-1971

Garage Leo Veilleux
655 boul. Lacroix, St. Georges Est: 228-2391

NOUVEAU A QUEBEC GRANDE OUVERTURE

Aujourd'hui le 24 avril, de 9h. à 21h.

CHAUSSURES "ESCOMPTEES" PROVENCHER & FRERES ENR.

CHAUSSURES FAMILIALES

Nous vendons toujours à prix d'escomptes
Lisez et comparez

EN VOICI QUELQUES EXEMPLES

SOULIER SPORT DAME Semelle wedge crépée, cuir tan. Rég. \$18.00	NOTRE PRIX 12⁹⁵	SOULIER SPORT HOMME Cuir - suède. Rég. \$22.00	NOTRE PRIX 15⁹⁵
SANDALE TOILETTE DAME Tan - blanc - beige. Rég. \$22.00	NOTRE PRIX 14⁹⁵	SOULIER TOILETTE HOMME Cuir véritable. Rég. \$27.00	NOTRE PRIX 18⁹⁵
SOULIER UNISEX ENFANT Bleu, blanc et tan. Rég. \$9.00	NOTRE PRIX 4⁹⁹	BOTTINE TRAVAIL CUIR JAUNE POUR HOMMES 6" Rég. \$18.00 8" Rég. \$20.00	Notre prix 13.95 Notre prix 15.95
		BOTTINE JAUNE CUIR POUR ENFANTS Rég. \$12.00 et \$14.00	Notre prix 9.95 et 10.95

CHAUSSURES "ESCOMPTEES" PROVENCHER & FRERES ENR.

325, de la Couronne (près du mail St-Roch)
Stationnement gratuit Place Jacques-Cartier

Création d'un organisme provincial pour protéger le patrimoine

par Vlanney DUCHESNE

Un organisme à caractère provincial sera mis sur pied, en fin de semaine, pour sensibiliser les citoyens à la valeur de leur patrimoine et veiller à sa sauvegarde.

En effet, sous le nom de Conseil des monuments et sites du Québec, une cinquantaine de Québécois, de diverses parties de la province, ont décidé de créer un organisme pour regrouper tous ceux qui s'intéressent à la mise en valeur des monu-

ments et sites du Québec. L'assemblée générale de fondation de ce mouvement aura lieu dans la vieille capitale, le 28 avril.

Le conseil veut regrouper, à l'intérieur d'un organisme non gouvernemental, tous les professionnels des monuments et sites comme les architectes, les urbanistes, les archéologues, les historiens, les géographes et autres. L'association s'adresse aussi à tout groupe ou à tout citoyen intéressé par la

conservation, la restauration et la mise en valeur des monuments et des sites du Québec.

Les principaux promoteurs de la nouvelle association, l'archéologue Michel Gaudin, le professeur d'histoire de l'art Yves Laliberté et l'architecte André Robitaille ont spécifié qu'il ne s'agit pas d'un organisme de combat. On veut favoriser l'échange d'information à tous les niveaux et susciter plus d'intérêt de la part de la popula-

tion et des autorités envers nos richesses historiques et culturelles.

Cependant, le conseil pourra être un frein au gaspillage de certains monuments ou sites du Québec. Grâce aux spécialistes qui feront partie du groupe, le conseil sera en mesure de prendre des positions éclairées, avec l'appui de dossiers sérieux, sur des cas bien précis.

Dans un projet de statuts,

on définit la façon de travailler qu'entend adopter le groupe: encourager la rédaction et l'adoption de recommandations applicables à l'étude, à la conservation, à la restauration et à la mise en valeur des monuments et des sites; mettre sur pied ou collaborer au développement d'un centre de documentation; coopérer à la publication d'inventaires, d'annuaires ou autre matériel; étudier et diffuser les techniques de la restauration, de la conservation et de la mise en valeur et organiser des manifestations comme des colloques, des symposiums et autres.

Une fois l'organisme officiellement créé, les membres auront à décider d'une affiliation possible avec une association nationale ou encore

internationale. Mais cette décision ne sera prise que quand le mouvement aura été solidement établi.

Au cours des assemblées préparatoires à la fondation, cette question a été débattue. L'idée d'une affiliation au Conseil international des monuments et des sites (ICOMOS) a rallié le plus de gens. D'ailleurs, les objectifs du conseil québécois sont à ce point identiques à ceux de cet organisme de l'Unesco que les statuts sont sensiblement les mêmes.

Jusqu'à présent, la plupart des personnes qui se sont montrées intéressées à faire partie du conseil sont des spécialistes des sites et monuments, à cause de leur formation universitaire ou bien de leur fonction au sein de divers ministères. Cepen-

dant, l'association veut être représentative de toutes les couches de la population.

C'est pour cette raison que l'on espère que tous ceux qui ont les mêmes préoccupations que ces spécialistes seront présents à l'assemblée de fondation de samedi. On souhaite aussi que tous les coins de la province soient représentés. Des contacts ont déjà été pris avec des individus ou des groupes, mais faute de connaître tous les

gens concernés, on a profité d'une conférence d'information pour lancer une invitation à tous les citoyens.

Le Conseil des monuments et sites du Québec sera donc officiellement créé au pavillon de Koninck, de l'université Laval. Après avoir obtenu de l'information générale et étudié les meilleurs moyens d'action, les participants auront à opter pour le genre d'organisme qu'ils désirent mettre sur pied.

Projet de réaménagement d'un viaduc à Saint-Raymond

par Gérard ROCHETTE

SAINT-RAYMOND — Des travaux majeurs évalués à environ \$1 million sont envisagés pour réaménager le viaduc sur la route régionale 365, à l'entrée de la ville de Saint-Raymond dans le comté de Portneuf.

C'est ce qui ressort d'une rencontre entre des représentants de la Commission canadienne des transports, du ministère des Transports du Québec, du Canadian National et de la ville de Saint-

Raymond pour étudier cet épineux problème qui fait l'objet de commentaires depuis plusieurs années.

On sait que le viaduc à l'entrée de Saint-Raymond au pied de la côte Joyeuse représente un réel danger, compte tenu du passage étroit qu'il représente. De nombreuses résolutions ont déjà été envoyées par le Conseil municipal de Saint-Raymond pour demander des améliorations à cet endroit, sans pour autant qu'action soit prise.

Toutefois, la semaine dernière, une rencontre des principaux intéressés dans cette affaire, soit la ville de Saint-Raymond, la Commission canadienne des transports, le ministère des Transports du Québec et le Canadian National, a résulté en un accord de principe d'une participation financière tant de la société ferroviaire que de la Commission canadienne des transports.

C'est pourquoi les autorités municipales de Saint-Raymond ont immédiatement adressé une demande offi-

cielle aux autorités concernées pour obtenir que l'on procède immédiatement à la préparation des plans nécessaires pour la réalisation des travaux dans les plus brefs délais.

En plus de constituer un danger, le viaduc du Canadian National cause des problèmes majeurs à la circulation tant à l'entrée de la ville de Saint-Raymond que sur la route régionale 365.

L'élargissement du viaduc en question solutionnerait donc un épineux problème de circulation tout en éliminant les dangers d'accident qu'il représente.

Entente entre les employés et l'abattoir Turcotte et Turmel

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — Une entente de principe est intervenue, cette semaine, entre les dirigeants de l'abattoir Turcotte et Turmel Inc., de Vallée-Jonction, dans la circonscription de Beauce-Nord, et ceux du syndicat des employés de cette entreprise, quant au renouvellement d'un contrat de travail accordant une augmentation salariale de \$1.24 l'heure sur une période de deux ans.

Cet abattoir de boeufs, de veaux et de porcs avait été vendu à Québec Poultry, en mai 1974. Le contrat de travail des quelque 130 employés syndiqués était échu depuis le 5 décembre dernier. Les représentants pa-

tronaux et syndicaux ont conclu une entente sur les nouvelles propositions deux jours avant la date où le droit de grève devenait acquis pour les travailleurs.

La nouvelle entente ne mentionne aucune clause d'indexation. Il est prévu 10 jours fériés par année et un contrat qui durera jusqu'au 31 décembre 1976.

Un boucher de classe A, qui recevait \$3.81 l'heure, gagne donc, à compter du 1er janvier dernier, un salaire honorifique de \$4.15. Le 1er juin, ce taux sera augmenté à \$4.40; il sera de \$4.70 à compter du 1er janvier 1976 et de \$5.05 à partir du 1er juin suivant.

Le plus bas salaire payé actuellement en vertu de cet-

te entente est de \$3.25 l'heure et concerne un manoeuvre ayant moins de six mois d'emploi dans cette industrie. En juin 1976, le taux de salaire du manoeuvre passera à \$4.25 à l'embauche.

Un point important de cette entente est la garantie qu'une semaine de travail n'aura pas moins que 37 heures et demie. La durée de la semaine normale de travail sera cependant de 42 heures et demie, après quoi le travail en temps supplémentaire sera rémunéré à taux et demi. L'employeur fournit certains outils, comme des couteaux, des tabliers, des gants, etc., tandis qu'il contribue à 50 pour 100 pour l'acquisition d'autres outils moins indispensables.

Conférencier
'Dynamisme'



JEAN-MARC CHAPUT

sera l'un des conférenciers invités au Congrès des Assureurs-Vie de Québec qui se tiendra au Québec Hilton, Centre des Congrès, vendredi le 25 avril prochain à 8.00 heures a.m. M. Jean-Marc Chaput possède une maîtrise en Commerce et a suivi des études poussées au Harvard Business School. Il se dit un dynamiseur de groupe. (A.N.T.)

Y'a longtemps que j'y pense... Mais... Pourtant...

NOUS AVONS TOUS LE CHOIX ENTRE

- 1- Viser un but OU végéter
- 2- Entregent OU timidité
- 3- Confiance en soi OU peur
- 4- Esprit de décision OU indécision
- 5- Maîtrise de soi OU enervement
- 6- Succès OU échecs
- 7- Persuasion par la parole OU trac
- 8- Enthousiasme OU tristesse
- 9- Bonne conversation OU commérage
- 10- Attitudes positives OU complexes
- 11- Autosuggestion OU abandon aux circonstances
- 12- Culture personnelle OU ignorance
- 13- Vie familiale OU solitude
- 14- Leadership et travail d'équipe OU isolement
- 15- Se réaliser OU demeurer médiocre
- 16- Bonheur OU malheur

Prenez un rendez-vous privé ou assistez à une première rencontre vendredi soir à 7 hres. C'est sans obligation.

a) Culture humaine b) Communic-Action
c) Entraînement à la parole en public
d) Direction de personnel et d'assemblée

682-3890 (le jour) 524-1976 (le soir)

CENTRE DE RELATIONS HUMAINES de Québec Inc.

(nouveau nom de l'Institut de Personnalité)
Palais Montcalm, suite 220
Québec G1R 3P1
Permis de Culture Personnelle no: 669533

BERNARD PAUZE
président et animateur

soyez explicites!

Ne laissez rien au hasard quand vous savez l'importance que revêt une bonne compréhension de votre point de vue. L'Auberge Quality Inn met à votre disposition, en exclusivité à Québec dans le domaine de l'hôtellerie, une salle d'étude dotée d'un équipement audio-visuel d'avant-garde. Renseignez-vous au sujet des avantages techniques inédits dont vous bénéficierez à la location de cette salle d'étude.

auberge Quality Inn
3115, boul. Laurier, Ste-Foy
tél.: (418) 658-5120
«Un peu en retrait... mais tellement en avance»

DERNIER ÉTAGE DE LA COQUETTERIE. PREMIER BONJOUR D'UN FRIVOLE ÉTÉ

UNE GALERIE DE BOUTIQUES POUR TAQUINER L'ENVIE DES AUTRES

PLACE QUÉBEC
place québec inc., une filiale de trizec

nous, on lâche pas

Notre bon service laitier local et la qualité de nos produits nous ont rendus populaires. Chez Cité, on ne ménage aucun effort pour vous servir comme vous aimez l'être. Et on est presque voisins. Comme il n'y a pas long à faire de chez-vous, vous êtes assurés d'avoir toujours de bons produits frais: les laits, les jus, les crèmes glacées, tout cela est produit à Québec!

Nous sommes une entreprise d'ici qui sert d'abord les gens d'ici.

On lâche pas. Appelez-nous!

LA LAITERIE CITÉ LTÉE
275 boul. Hamel, Québec.
Tél.: 529-8891

La régionale de la Chaudière

Hésitation devant un projet pilote concernant l'enfance inadaptée

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

SAINT-JOSEPH — La commission scolaire régionale de la Chaudière, qui a déjà une bonne expérience dans le domaine de l'enseignement à l'enfance inadaptée, hésite à s'engager dans un projet pilote qui pourrait servir d'orientation au niveau provincial.

Les dirigeants de la régionale ainsi que des cinq commissions scolaires du territoire n'ont pas encore approuvé le projet, a déclaré hier, M. Léonard Paradis, coordonnateur de l'enfance inadaptée à la régionale Chaudière, en signalant que lui-même n'est pas tellement enthousiaste à l'idée d'officialiser l'expérience vécue au niveau de la région, même si les initiatives ont donné des résultats très encourageants jusqu'à maintenant.

ciper à l'élaboration d'un plan directeur dans ce secteur d'enseignement, à compter de la prochaine année scolaire.

Les personnes intéressées dans la région, en attendant une invitation plus pressante ou plus encourageante quant aux moyens de collaboration, préparent une étude, depuis quelques semaines, qui sera terminée vers la fin du mois prochain, concernant l'inventaire des ressources, les conditions physiques, une projection de la clientèle, etc., selon ce qu'a révélé M. Léonard Paradis.

Bonne expérience

Le service de l'enfance inadaptée de la régionale Chaudière a déjà acquis une bonne expérience, en effet, visant lui-même à établir son propre plan directeur et compilant de nombreuses données depuis près de cinq ans. On y dénombre actuellement 1,646 enfants inadaptés dans les différentes écoles élémentaires et secondaires de ce territoire, comprenant notamment des aveugles, des sourds, des muets, des débiles à divers degrés et des handicapés physiques.

Le coordonnateur de ce

service admet cependant que la classification des enfants inadaptés dans la région a été faite avec sévérité et il n'exclut pas la possibilité d'intégrer désormais un bon nombre de ces étudiants dans les classes régulières. On cherche à intéresser ces enfants en poussant au maximum une éducation basée sur les aptitudes et les goûts de chacun, a mentionné M. Paradis, en signalant toutefois une difficulté à recruter et à garder des éducateurs vraiment qualifiés pour ce secteur difficile.

Pour ces enfants inadaptés dans la région de la Chaudière, particulièrement au niveau du secondaire IV, par exemple, on a mis au point un système de stages pratiques dans certaines industries. L'école donne aux élèves les notions les plus importantes, qui leur permettront de réussir à se débrouiller et à faire un certain travail avec succès. A la fin du secondaire III, pour les inciter à ne pas abandonner les cours, on les place en apprentissage dans l'industrie, où leur professeur les

suit régulièrement pendant six mois. Souvent, à la fin de ce stage pratique, l'employeur embauche en permanence le candidat.

Il existe de nombreux problèmes concernant l'enfance inadaptée, mais avant de pouvoir les régler, il faut connaître beaucoup plus à fond les besoins et les ressources. C'est là qu'un plan directeur sera très utile, a déclaré M. Paradis.

Le plan directeur sera un outil qui permettra de planifier et de coordonner pour

assurer les services répondant aux besoins. Il comprendra l'inventaire et une projection de la clientèle pour les cinq prochaines années, un inventaire des ressources humaines et matérielles, l'identification de la clientèle et des besoins ainsi qu'un plan d'organisation. Un autre pourrait être nécessaire pour mener à bonne fin le projet et définir les étapes de sa réalisation.

Un plan directeur ainsi préparé pour offrir des services vraiment appropriés à la clientèle devra être réali-

sé avec une très étroite collaboration entre le ministère de l'Éducation et celui des Affaires sociales. Si le plan directeur présente de grands avantages, il peut également comporter un danger, selon M. Léonard Paradis, soit le danger de vouloir aller trop loin ou trop vite. Il faut que chaque étape soit suivie d'un arrêt qui permette de faire le point et de décider de l'orientation après une réévaluation. Il faudrait donc que la régionale conserve une liberté d'action, a ajouté M. Paradis.

VENTE DE PRINTEMPS

TAFIS SHAG 100% nylon, endos caoutchouté. Choix de couleurs. Détail sugg. \$9.22	SPECIAL 7⁵⁰ v.c.	TAFIS COMMERCIAL 100% nylon, endos caoutchouté. Choix de couleurs. Détail sugg. \$9.95	SPECIAL 5⁴⁵ v.c.
PEINTURE Intérieure ou extérieure VALMONT	20% D'ESCOMPTE	TAFIS COMMERCIAL A MOTIF Idéal pour cuisine, 100% nylon. Choix de couleurs. Détail sugg. \$9.25	SPECIAL 7²⁵ v.c.

TAPIS MONARQUE ENR.
326, rue Daron, Québec 2 / Tél.: 529-6440
Estimation et service de décoration gratuits à domicile

CENTRE DE MUSIQUE
Sherman

SHAWN PHILLIPS
EN SPECTACLE
A QUEBEC LE 30 AVRIL

MICROSILLONS
EN SPECIAL JUSQU'AU 3 MAI

5⁹⁷
chacun

BRIGHT WHITE 	FACES
FURTHERMORE 	COLLABORATION
2ND CONTRIBUTION 	CONTRIBUTION

Magasins situés à:
• Québec
• Montréal
• Hull
• Ottawa
• Toronto
• Hamilton
• London
• Calgary
• Edmonton

CENTRE DE MUSIQUE
Sherman
• Mail St-Roch 529-0104
• Place Laurier 659-4302
• Galeries Ste-Anne 667-9400
• Place Fleur de Lys 524-3591
• Galeries Chagnon 833-1676

LE Syndicat DE QUÉBEC
• MAIL ST-ROCH • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS

Les juniors n'attendent plus que le soleil car le Syndicat les a déjà habillées et cela, à des prix imbattables!




Pour trois jours seulement

Chemisiers Rég. 16.00 et 17.00 Pour 3 jours seulement	11⁴⁰	Chemisiers à manches longues Rég. 12.00 à 15.00 Pour 3 jours seulement	20% de réduction
Chemisiers classiques ou de style safari, en 100% coton, 100% nylon ou mélange de polyester et coton. Manches longues boutonnées. Teintes pastel ou imprimés variés, ou teintes délavées. 5 à 13 ans ou tailles 1, 2, 3 et 4.		Des modèles variés de blouses d'été à manches longues, unies ou imprimées, en 100% polyester, 100% nylon ou mélange de polyester et coton. 5 à 13 ans.	
Pantalon de coton délavé Rég. 15.00 Pour 3 jours seulement	12⁴⁰	Jupes évasées Rég. 14.00 et 15.00 Pour 3 jours seulement	10⁹⁰
Un modèle de pantalon très léger et confortable, en 100% coton délavé bleu, beige ou rose. Taille bien retenue. 7 à 15 ans.		Pour coordonner aux chemisiers, des jupes en velours côtelé ou en 100% coton délavé, légèrement évasées et bien retenues à la taille. Délavé bleu, beige ou rose, velours côtelé beige ou vert.	

Le confort à vos pieds





Un modèle bien dégagé, jouant de lanières fines. Semelle compensée et talon haut. Cuir noir ou blanc. 5^{1/2} à 8^{1/2}. **21.00**

Un modèle plus sport avec empièçage cuirante combinée deux tons où une semelle compensée comme au-dessus. En cuir brun ou cuir blanc. 5^{1/2} à 8^{1/2}. **21.00**

Une sandale bien populaire, avec empièçage très dégagé en cuir tan. Courroie ajustable et semelle compensée. 5^{1/2} à 8^{1/2}. **21.00**

Syndicat, Salon de la chaussure pour dames, Mail St-Roch, 3e étage, Place Laurier et Place Fleur de Lys.

Radio-Canada n'abandonne pas son projet de Sept-Iles

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ILES — La Société Radio-Canada n'abandonne pas son projet de construire à Sept-Iles, au coût de \$5 millions, des studios pour une véritable station régionale de radio et de télévision.

D'ailleurs lors des prochaines audiences du Conseil de la radio-télévision canadienne, à Sherbrooke, le 27 mai, Radio-Canada renouvelera sa demande de permis pour utiliser les ondes et en profitera pour faire le point

sur le dossier de Sept-Iles, ouvert depuis déjà plusieurs années.

Jusqu'à tout récemment, Radio-Canada retardait son projet à cause de difficultés rencontrées pour trouver un terrain propice. Or, une source autorisée à Radio-Canada a affirmé, hier, que la société d'Etat avait une option d'achat sur un terrain situé dans la baie des Sept-Iles et appartenant au ministère des Terres et Forêts.

Comme ce ministère a des antennes de radio-téléphone sur ce terrain des négociations ont eu lieu entre les

parties pour installer ces antennes ailleurs. Des techniciens et des ingénieurs ont trouvé une solution à ce problème, et les antennes resteront dans la région.

Radio-Canada se prépare donc à conclure une transaction pour se porter acquéreur de ce terrain, dont on n'a pas dévoilé la superficie.

Par la suite, des appels d'offres seront lancés pour la construction de l'immeuble qui abritera des studios et des bureaux, mais aussi des équipements modernes pour réaliser des émissions de radio et de télévision. Il

faudra 24 mois pour effectuer les travaux.

Une firme d'ingénieurs de Sept-Iles a en main les plans de cette construction.

Radio-Canada a confié au SOLEIL que c'est d'abord une station de radio FM qui sera exploitée à Sept-Iles; il

s'agira là d'un précédent au Québec puisque par tradition la Société préfère étendre d'abord son réseau AM.

Puis, Radio-Canada éliminera son régime de participation à des postes privés; elle organisera aussi des studios pour préparer et présenter

des émissions à caractère régional.

Cette station régionale devra desservir la population de Sept-Iles, Port-Cartier, Gagnon, Schefferville, Fermont, et de la Basse et Moyenne Côte-Nord.

La ville de Sept-Iles commençait à s'inquiéter du silence de Radio-Canada.

D'ailleurs, le conseiller municipal Aymer Whittom a demandé, lundi, que le

conseil municipal s'adresse au député fédéral de Manicouagan, M. Gustave Blouin, et au président de Radio-Canada, M. Laurent Picard, afin de savoir vraiment ce qu'il advient de ce dossier.

Audition, mardi prochain, de demande d'injonction contre les débardeurs

par J.-Claude RIVARD

Le juge Louis Doiron, de la cour supérieure, a fixé au mardi 29 avril l'audition de la demande d'injonction interlocutoire formulée contre la section 1739 de l'Union internationale des débardeurs, par l'Aigle d'Or, la firme Natomas du Canada et Les Pétroles BP, lesquelles compagnies demandent le libre accès à leurs réservoirs de pétrole situés sur les bords de la Canardière. C'est aussi mardi que sera

présentée, au même stade, la demande formulée dans le même sens par le Bureau d'assainissement des eaux du Québec métropolitain, la firme Atlas Construction, François Marquis Liée et Beaudet et Fils Inc. Ces dernières réclament le libre accès de leurs employés au chantier de la future usine d'épuration des eaux, au bas du boulev. Henri-Bourassa, dans le port de Québec. D'ici mardi prochain, les débardeurs demeurent sous le coup d'une injonction provisoire.

Les coopératives fédérées

Par ailleurs, ce devrait normalement être aujourd'hui que les coopératives fédérées demandent, à leur tour, l'injonction contre la section 1739 des débardeurs.

L'injonction provisoire est demandée en leur nom par les coopératives de Saint-Anselme, de Pont-Rouge et de Saint-Bernard.

Devant la Gare maritime

Enfin, c'est normalement le mardi 29 avril que les parties se présenteront en division de pratique de la cour supérieure pour débattre si une injonction interlocutoire doit être émise ou pas pour permettre aux quelque 300 employés fédérés de la Gare maritime Champlain de vaquer à leur travail habituel.

Ces derniers se plaignaient d'avoir été molestés et rudoyés par les débardeurs de la section 1739. Une injonction provisoire a récemment été accordée en leur faveur.

Hausse de \$70 par semaine pour des employés d'imprimerie de Chandler

par Claude VAILLANCOURT

Soixante-dix dollars d'augmentation par semaine répartis sur un contrat d'un an!

Une garantie du maintien du salaire en cas de changements technologiques!

Tels sont les deux points majeurs que le Syndicat des employés de l'imprimerie de Chandler (CSN), regroupant treize employés, a réussi à négocier avec les représentants de l'imprimerie de Chandler, après quatre mois de pourparlers.

L'entente prévoit des augmentations de \$0.80 l'heure, le 1er mai 1975, de \$0.35 l'heure, le 1er août 1975, de \$0.30 l'heure, le 1er novembre 1975, et de \$0.30 l'heure, le 1er février 1976, ce qui fait dire aux représentants syndicaux qu'ils obtiennent, pour un contrat d'un an, des hausses de salaire parmi les plus importantes accordées, cette année, dans l'Est du Québec.

Les typographes, classés

Holt Renfrew ouvert vendredi jusqu'à 21h.

bleu de bleu



Dans le nouveau vent de la mode, ce complet de soupie carrure. Parfait à la ville et excellent voyageur. Bleu clair. Tissu anti-froisse aspect denim, en polyester-laine-toile. Exclusivité H.R. \$150.

Boutique Messieurs au rez-de-chaussée.

HOLT RENFREW

Place de l'Hôtel de Ville, Place Ste-Foy
2 hrs station, gratuit, Parc-Autos
Place de l'Hôtel de Ville

entrez vos fourrures
chez Holt Renfrew 692-3680

537rd St-Vallier
Tél.: 529-4127

Spécialité:
FINITION DE FILMS
• amateur
• commercial
• professionnel

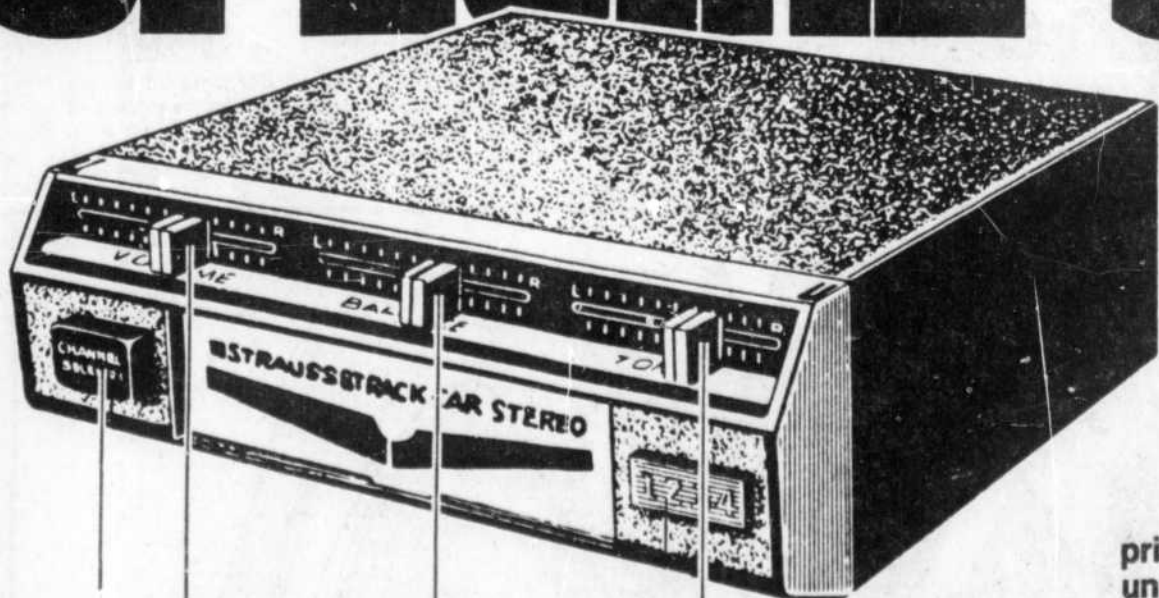
BELVEDERE photo
SERVICE DE FINITION ENR.
Vente de films de tout genre ainsi que
d'appareils photographiques et d'accessoires

UNE CUISINE RAFFINEE AU RESTAURANT
Prenez l'habitude de venir y goûter
EGALEMENT: SALLES DE RECEPTIONS
pour MARIAGES et

AUSSI: TABLE D'HOTE
EXCELLENTE, A PRIX
POPULAIRES

MOTEL **Carillon** HOTEL
INC.
2800 BOUL. LAURIER - STE-FOY 663-6234

SPECIAL \$39⁹⁵



AVEC DEUX
HAUT-PARLEURS

prix régulier \$59.95
un escompte de \$20.
Lecteur stéréophonique
de cartouche 8 pistes
+ 2 haut-parleurs 4"
scellés à des caissons
de plastique moulé

Installation sur place.
Une autre offre exclusive de:

québec radio d'auto

2 000, rue Sansfaçon
Giffard, Qué.
663-7332

curseur
à coulisse graduée
contrôlant le volume

curseur
à coulisse graduée
permettant d'ajuster
la tonalité

bouton
de sélection instantanée
des pistes

curseur
à coulisse graduée
afin d'égaliser
le son stéréophonique

Nouveau produit C.B.I.
SERRE DE JARDINAGE
8' x 8' x 7' hauteur
— FACILE A
INSTALLER
— POUR JARDINERS
PROFESSIONNELS
OU AMATEURS
Economisez en jardinant
PRIX SPECIAL D'INTRODUCTION
\$179.⁰⁰
Fabriquée par:
CBI

CBI 21, MONTCALM, LEVIS, QUE.
B.P. 55 - (418) 837-8863 - G6V 5G6

OYEZ! OYEZ!
Les jeunes participants
AU GRAND
**CONCOURS
DE DESSINS**
des
GALERIES LA CANARDIERE

Il ne vous reste que 10 jours pour compléter vos dessins et les rapporter aux marchands. Dépêchez-vous et

et méritez-vous de magnifiques prix, c'est très facile et amusant!

LES PRIX A GAGNER
Les gagnants des catégories 1- 2 et 3 recevront chacun **UNE MAGNIFIQUE BICYCLETTE, GRACIEUSEMENT DES GALERIES LA CANARDIERE** et **R. FERLAND, NETTOYEUR**

30 prix seront tirés au sort parmi les 3 catégories de participants le 10 mai 1975,

courtoisie de
Pee Wee
Spécialité pour enfants

Venez chercher vos cartons de participation chez les marchands

Ouvert les jeudis et vendredis soir jusqu'à 9h00